

OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU

VENTES D'EAU EN GROS AUX COLLECTIVITES FRANCILIENNES

Mardi 4 février 2014

INTERVENANTS DE LA TABLE RONDE

- ❖ Henri COING, Président de l'Observatoire parisien de l'eau

- ❖ Anne LE STRAT, Adjointe au Maire de Paris en charge de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, et Présidente d'Eau de Paris

- ❖ Michel RIOTTOT, Président d'Ile-de-France Environnement

- ❖ Eric BLOT, Directeur de la Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne

- ❖ Marc LAIME, Journaliste

HENRI COING, Président de l'OPE - Bonjour, nous sommes réunis ce soir pour une réunion sur la question des ventes d'eau en gros par Paris à des communes voisines. Un certain nombre de collectivités locales se sont adressées à Paris pour s'approvisionner en eau. Cette demande pose aussi des questions de fond qui concernent les Parisiens et la région francilienne. Nous allons présenter ces collectivités, puis nous nous demanderons si ce développement des ventes d'eau met en péril la sécurité de l'approvisionnement des Parisiens. Nous nous demanderons aussi à quel prix vendre l'eau. Enfin, nous nous poserons la question du rapport de cette évolution avec la nécessaire rationalisation de la production et de l'organisation du service de l'eau potable à l'échelle de l'agglomération parisienne.

Je présente la table ronde à commencer par Anne LE STRAT, adjointe au maire de Paris ; Michel RIOTTOT d'Ile-de-France Environnement ; Eric BLOT de la Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne ; Marc LAIME, journaliste, et moi-même. Nous souhaitons un fonctionnement le plus informel possible c'est-à-dire non pas une juxtaposition de discours mais un échange avec vous.

Les questions que nous posons ce soir sont compliquées, mais elles seront déterminantes dans les années à venir, c'est pourquoi il nous faut y réfléchir ensemble.

Commençons par les communes qui s'adressent à Paris pour demander de leur fournir de l'eau.

François POUPARD, Directeur général d'Eau de Paris - Je vous présente deux transparents (*voir le power-point de présentation*). Le premier étant le schéma d'alimentation en eau de Paris. L'eau est distribuée avec différents étages de pression. Cette eau est produite de deux manières principales. La première manière consiste en des aqueducs qui vont chercher l'eau dans des sources vers Provins, Fontainebleau et aux confins de la Normandie. Il s'agit de sources artésiennes. Des résurgences sont captées et envoyées dans les aqueducs puis cheminent jusqu'à l'entrée de Paris dans deux usines, l'une à l'Haÿ-les-Roses et l'autre à Saint-Cloud. Ce schéma a été posé par le baron Haussmann et l'ingénieur Belgrand. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle deux usines d'eau de surface ont été construites, l'une à Joinville sur la Marne et l'autre à Orly sur la Seine. Ce schéma fait donc naître l'eau assez loin de Paris puis transiter à travers des aqueducs ou des canalisations.

Depuis plusieurs années, nous avons des contacts avec des collectivités qui souhaitent s'alimenter aux eaux de Paris ou tout du moins en étudier la possibilité. Les premières sont des communes autour des sources. Les décrets impériaux de Napoléon III ont créé un droit d'eau pour les communes où se situent les sources. Plus récemment des contacts ont été établis avec la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE), et une série d'agglomérations dans le Val d'Orge - la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (CAVO), la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne (CAECE)- l'hôpital de Champcueil avec lequel nous avons une convention de cession d'eau depuis l'aqueduc. Plus récemment encore, la communauté d'agglomération Est-Ensemble (CAEE) au nord-est de Paris et qui regroupe environ 500 000 habitants. Ainsi que le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG) qui s'étend de Gennevilliers au sud de Saint-Cloud. La communauté d'agglomération Est-Ensemble a une concession via le SEDIF auprès de Veolia et le Syndicat de la Presqu'île de Gennevilliers a une délégation de service public à Suez-Lyonnais.

Eric BLOT, Directeur de la régie de l'eau des Lacs de l'Essonne- Bonsoir. Pour vous présenter la demande de la communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne de se raccorder à Eau de Paris, je vais vous dresser la genèse de la création de la régie publique. Cette communauté d'agglomération rassemble deux communes, Viry-Châtillon et Grigny. Viry-Châtillon jusqu'au 31 décembre 2010 faisait partie intégrante du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et Grigny est encore à ce jour liée par un contrat de délégation de

service public avec la Lyonnaise des eaux. Dans le cadre d'un transfert de compétences des communes à la communauté d'agglomération, nous avons eu la possibilité de récupérer la gestion du service public de l'eau de manière à ce que la distribution de l'eau ne reste pas dans une logique marchande. Le préfet de l'Essonne à l'époque a considéré que cela rompait de facto le contrat de la commune de Viry-Châtillon avec le SEDIF. Cela nous a permis de créer cette régie dont les statuts ont été approuvés au 1^{er} juillet 2010 et dont l'exploitation a débuté le 1^{er} janvier 2011.

Cette régie était à l'époque dotée de la simple autonomie financière. Elle s'est transformée au 1^{er} janvier 2014 en établissement public local doté de la personnalité morale. Le choix du mode de gestion en régie s'est fait en associant au maximum les habitants et les usagers de Viry-Châtillon et Grigny, en demandant à chacun s'il souhaitait changer le mode de distribution, s'ils voulaient réintégrer le SEDIF ou que nous créions une régie permettant une meilleure maîtrise des coûts, de l'investissement et une lisibilité à moyen terme plus efficace. Le choix s'est porté à 95% sur ce retour en régie.

Dans le cadre de la prise en compte de l'eau en tant que bien commun de l'humanité, il a été proposé de supprimer l'ensemble des parts fixes des locations de compteur. Aujourd'hui dans la plupart des services d'eau, il y a une part fixe, que vous consommez de l'eau ou non. La régie de l'Essonne propose une tarification sur l'usage domestique avec une part gratuite correspondant à 3% de la facture d'eau sous forme de remise. Nous avons supprimé la part fixe : si vous ne consommez pas, vous ne payez pas. Nous avons une tarification différenciée selon les usages. Jusqu'à 120 m³ par an et par ménage, il s'agit d'un usage essentiel, entre 120 m³ et 200 m³ d'un usage de confort et au-delà de 200 m³, d'un usage dit « de luxe ». Nous pratiquons également un tarif différencié entre l'usage domestique, professionnel et celui des administrations. Nous avons huit catégories d'adhérents. Ce n'est pas simple à gérer mais la démarche est intéressante. Cette régie a eu pour ambition, dès son origine, d'intégrer au maximum l'outil production-distribution dans le domaine public. Cela a pris du temps, plus que prévu. La mise en place de la régie a été complexe. Aujourd'hui nous y arrivons car à la fin du mois de février, nous serons en capacité d'assurer le basculement entre la distribution de l'eau potable qui est aujourd'hui réalisée par une usine de production avec un pompage en eau de Seine, gérée par une filiale de la Lyonnaise des Eaux, Eau du Sud Parisien, et l'eau provenant de l'aqueduc du Loing qui est gérée par Eau de Paris.

Pourquoi avons-nous souhaité nous engager dans une telle démarche ? D'abord pour faire rentrer dans la sphère publique l'ensemble des outils de production et de distribution. Pour avoir une meilleure maîtrise au niveau des coûts d'achat. Cela nous permet d'avoir une lisibilité sur le moyen terme et de développer une gestion patrimoniale au niveau de l'investissement de manière à préserver nos réseaux de distribution, nos réservoirs, nos stations de pompage. Donc d'investir pour renouveler, entretenir, gérer ce parc qu'il faut préserver pour les générations futures. De plus, la qualité est bien meilleure. Même si nous parlons d'eau potable, l'eau est consommable mais une eau qui provient de la Seine avec tous les traitements complexes, chimiques pour la rendre potable est de moindre qualité qu'une eau issue de résurgences de sources. La première étape est l'alimentation de Viry-Châtillon. La commune de Grigny sera alimentée au plus tard à la fin du contrat d'affermage qui se termine en juillet 2018. Dans le cadre d'une mutualisation de l'investissement, des contacts ont été pris avec Evry-Centre-Essonne (la CAECE) qui est passée en régie publique depuis le 1^{er} janvier 2013 et qui est actuellement en phase de réflexion pour voir comment opérer le basculement. Aujourd'hui elle est dans la même configuration que Viry-Châtillon à l'époque, avec un achat d'eau en gros à Eau de Sud Parisien, et une tarification sans commune mesure.

Bien que la régie n'ait que trois ans d'existence, elle prend de l'assurance et envisage sereinement l'avenir par rapport à son investissement, à sa gestion patrimoniale, à la

qualité de l'eau distribuée et à la prise en compte des évolutions futures en termes réglementaires.

Henri COING - Merci. Avez-vous des réactions ?

Bernard BARRAQUE, CNRS - Une remarque. Dans la présentation réalisée, il y a un oubli. Cela fait longtemps qu'Eau de Paris vend de l'eau à Marne-la-Vallée. Beaucoup de ventes d'eau qui ont lieu jusqu'à maintenant étaient minimes. Par contre lorsque nous parlons d'Est-Ensemble, ou de la CALE, ce sont des volumes bien plus importants.

HENRI COING - Vous faites allusion à l'aqueduc de la Dhuis qui arrivait jusqu'à Ménilmontant, qui n'alimente plus Paris mais le Val d'Europe. C'est une installation ancienne qui voit son affectation changer radicalement. Il y a toute une réinterprétation du patrimoine dont nous héritons.

Olivier JACQUE - Quels sont les volumes en cause, s'il vous plaît ?

François POUPARD - Sur l'aqueduc de la Dhuis, je confirme qu'il ne s'agit pas d'une vente d'eau mais plutôt de la mise à disposition d'une infrastructure à une collectivité tierce qui fait l'objet d'une convention avec une location d'infrastructure à Eau de Paris. Avec la CALE, nous sommes dans de la cession d'eau avec des piquages sur des aqueducs qui sont non seulement propriété de Paris mais surtout qui sont exploités par Eau de Paris ce qui n'est pas le cas de l'aqueduc de la Dhuis. Par ailleurs, l'aqueduc de la Dhuis est désaffecté sur la partie petite couronne et l'eau ne coule plus.

Nous sommes sur des petits volumes sur les trois dômes historiques. Dès que nous passerons à la CALE nous serons sur 6 000 m³ / jour et si c'est étendu à la CAVO, sur l'ensemble des collectivités et selon les hypothèses, nous avons la possibilité de monter jusqu'à 30 000 m³ / jour depuis l'aqueduc du Loing. Nous avons construit une usine de pompage et de désinfection pour l'alimentation de la CAVO. Usine qui a été conçue pour pouvoir monter en charge jusqu'à 30 000 m³. Cela représente 1/3 ou 1/5^{ème} d'aqueduc. Lorsque nous parlons du SEPG et d'Est-Ensemble, il s'agit encore de volumes supérieurs puisqu'il s'agit d'agglomérations de 500 000 habitants. Nous sommes pour Est-Ensemble sur des volumes de 120 000 m³.

Michel RIOTTOT - 100 000 m³ sur la presqu'île de Gennevilliers.

François POUPARD - En effet, 100 000 m³ voire 110 000 m³ en pointe sur la presqu'île de Gennevilliers. Pour la CALE et toutes nos hypothèses sur le Val d'Orge, ces quantités n'obèrent pas la capacité de production des aqueducs.

Didier DUMONT, Indecosa CGT - Une question dont j'ai déjà la réponse mais je pense qu'il serait bien qu'elle vienne dans le débat. Pourquoi ne récupérons-nous pas en régie publique des usines de production qui sont aujourd'hui gérées par le privé ?

François POUPARD - Je ne peux pas vraiment répondre sur cette question, chaque collectivité est libre d'y répondre finalement.

Didier DUMONT - Non par rapport aux installations qui existent, il y a un propriétaire. Pourquoi ne pouvons-nous pas récupérer en régie ?

François POUPARD - En règle générale, les installations sont propriété des collectivités sauf quelques-unes.

Didier DUMONT - C'est pour cela qu'il faut le dire.

Anne LE STRAT, Adjointe au Maire en charge de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, et présidente d'Eau de Paris- Vous parlez notamment du SEPG ?

Didier DUMONT - Je parle de l'Essonne qui est le seul département en France où des communes ne sont pas propriétaires de leurs installations de production. Aujourd'hui, si nous voulions vraiment produire l'eau, il faudrait construire des usines. Telle est la difficulté. Les usines existent mais elles sont privées. Si nous voulons des usines qui n'appartiennent pas au privé dans l'Essonne, il faudrait les construire.

Anne LE STRAT - Le SEPG est dans un cas similaire, même s'ils ont une usine sur le Mont-Valérien.

Bernard BARRAQUE - J'ai fait une carte, je pourrai vous la transmettre. J'y ai reporté toutes les grosses usines qui alimentent la partie la plus agglomérée de Paris. J'ai laissé de côté les petits captages, les petites sources. Au total, il y a au moins 15 usines d'eau potable dont celle de Saint-Maur. Peut-être une de moins désormais avec la fermeture d'Ivry. L'essentiel des usines sont en affermage ou en concession avec une entreprise, à commencer par celle qui est en Essonne, qui est une usine de traitement d'eau de Seine, dont la gestion est déléguée à la Lyonnaise des eaux pour le moment. Je ne veux pas anticiper sur le débat mais il est ridicule d'avoir 15 usines d'eau potable dans une région comme la nôtre sur une même rivière. Cette carte nous montre que tôt ou tard nous irons vers une régionalisation de la production d'eau potable probablement sous forme de gestion publique. Il faudra discuter de savoir si la meilleure formule est une régie ou une société publique locale (SPL).

Henri COING - Je pense en effet que le débat peut déboucher sur cette question. Mais ne brûlons pas les étapes.

Olivier JACQUE - Vous voulez alimenter à partir de l'aqueduc du Loing. Lorsque nous prenons l'étude réalisée par l'Agence de l'eau en 2005, le Loing était considéré comme la région où résidait la plus forte tension avec un potentiel de demande locale. L'Agence de l'eau considérait que Paris serait peut-être amenée à utiliser plus d'eaux de surface et à laisser les eaux souterraines à une consommation locale.

Marc LAIME, journaliste - Quelques éléments de contexte. Il faudrait se souvenir qu'en région parisienne, nous sommes dans un système tout à fait particulier, hérité de l'histoire et qui ne se retrouve nulle part en France. Si nous évoquons aujourd'hui des idées de rationalisation, nous sommes aussi confrontés au pouvoir de cette histoire avec les structures et l'exercice des compétences. Je rappelle l'existence de grands syndicats techniques en région parisienne hérités du début du XX^{ème} siècle. Cela a entravé le développement de l'intercommunalité. La problématique du Grand Paris est tout à fait d'actualité. Un projet de loi est en cours, prévu pour avril, pour que l'assainissement collectif et non collectif soit automatiquement transféré de la commune à l'intercommunalité. Le constat est que les territoires d'intervention des différentes collectivités ou syndicats qui exercent ces compétences aujourd'hui ne recouvrent ni Paris, ni la petite couronne ni la région et pas davantage celui de la métropole du Grand Paris. La rationalisation est tout à fait nécessaire, au vu des 14 usines d'eau potable que compte la région francilienne.

Cette surcapacité a été légitimée depuis longtemps par la nécessité de sécurisation, mais aussi par des calculs d'évolution démographique réalisés dans les années 1990/2000 qui ont amené à sur-dimensionner, alors que nous faisons aujourd'hui le constat de la baisse

structurelle des volumes d'eau consommés. Nous nous en sortons jusqu'à présent avec la sécurisation assurée par l'interconnexion entre Eau de Paris et le SEDIF. Le problème est qu'une approche purement technique de cette sécurisation se heurte au découpage actuel de l'exercice des compétences, auquel personne n'entend renoncer car nous savons aussi qu'il s'agit de préserver les ventes. Dans la période récente, nous avons eu une première tentative conduite à partir de 2010/2011 sous l'égide de la société du Grand Paris. Nous avons eu une étude qui prétendait porter un regard prospectif sur 2030 avec les mêmes écueils qu'avant. Cette étude était en fait pilotée par la Lyonnaise. Nous avons la même surévaluation des perspectives démographiques à l'horizon 2030.

La loi « Métropoles » qui vient d'être adoptée¹ a collé la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à la métropole, qui ne va pourtant pas hériter des compétences eau et assainissement.

Nous avons une superposition de problématiques techniques dont nous savons qu'elles ne coïncident pas avec les logiques politiques.

Henri COING - Merci. Nous avons plongé directement dans la complexité du problème. Je souhaiterais que nous répondions à la question de savoir si cette vente d'eau ne met pas en danger la sécurité de l'approvisionnement pour les Parisiens.

François POUPARD - Il existe trois statuts d'usine : les usines gérées par les collectivités en régie, les usines des collectivités gérées par des concessionnaires en délégation de service public, et des usines en bien propre.

Pour répondre à la question de la sécurisation et sur la possibilité de pomper et de la tension sur la ressource, vous avez sur ce graphique (*page 4 de la présentation*) l'illustration de la baisse de la production depuis les années 2000 sur l'ensemble des vecteurs, Loing, Orly, Saint-Cloud, l'Haÿ-les-Roses. Progressivement nous sommes passés de 900 000 m³ à 534 000 m³ en production journalière moyenne. Nous sommes sur une pente de -2% à -3% par an. Le schéma d'alimentation de Paris qui était sur-capacitaire avec l'usine d'Ivry. Depuis sa fermeture, il aurait pu devenir juste capacitaire mais la baisse de consommation recrée des marges de production. La baisse de la consommation d'eau à Paris n'est pas une curiosité parisienne, aucune grande agglomération n'y fait exception. Sur les vecteurs Loing, Vanne et Avre c'est-à-dire les aqueducs, existe-t-il un risque de tension ? Les aqueducs du sud prennent leur source exclusivement sur des sources artésiennes donc il n'y a pas d'abaissement de la nappe. Cela réduit le débit des rus qui sont en aval des résurgences mais nous avons un dispositif de soutien à l'étiage (*maintien du niveau des rivières*) en cas de fortes chaleurs. Nous soutenons même l'étiage avant même que les arrêtés préfectoraux de soutien à l'étiage ne soient pris.

Bernard BARRAQUE - Vous voulez dire que vous soutenez l'étiage en réduisant vos prélèvements

François POUPARD - En effet, nous ne mettons pas la résurgence dans l'aqueduc et on envoie l'eau en milieu naturel comme cela était le cas avant la construction de ces captages à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce sont plutôt les productions d'eau par pompage qui abaissent la nappe de Champigny. D'autres producteurs d'eau pompent dans cette nappe.

Michel RIOTTOT - Je vais en rajouter sur la consommation. Lorsque nous voyons ce qui se passe dans d'autres pays européens, nous sommes encore loin de l'abaissement de la consommation. Actuellement à Paris nous sommes à 120 litres/jour par habitant tandis qu'en Allemagne nous sommes à 70 litres/ jour par habitant.

¹ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Bernard BARRAQUE - Vous serez surpris mais le pays où la consommation d'eau est la plus faible est la Wallonie où nous descendons à 90 ou 80 litres / jour et par habitant, un peu comme dans le département du Nord. Il faut faire attention à ce qu'on dit lorsqu'on fait des généralités. Dans le département du Nord, on consomme moins d'eau que dans beaucoup de villes d'Allemagne. Une enquête a été réalisée en Wallonie et partout où les personnes ont déclaré avoir soit un système de récupération d'eau de pluie, soit un puits privé, leur consommation moyenne descendait à 75 litres/ jour et par habitant. Cela représente un manque à gagner pour les entreprises publiques wallonnes de 7% qui pose un problème d'équilibre financier.

Les Allemands consomment en effet un peu moins d'eau par personne que nous mais ce qui fait la différence par ménage est que les Allemands cohabitent plus que nous.

Il existe encore des marges de manœuvre pour réduire la consommation par personne à Paris. Il faudrait réellement entreprendre des actions d'aide aux bailleurs sociaux et aux copropriétés pour qu'elles réduisent leurs fuites.

Henri COING - Puis-je demander à Anne LE STRAT la position de la municipalité sur cette question de la disponibilité des ressources pour la vente ?

Anne LE STRAT -

La question des ventes d'eau s'est déjà posée avec la SEM de production. Nous avons bataillé - à commencer par moi, en tant que présidente de la SEM SAGEP / Eau de Paris - pour que nous puissions inscrire le principe des ventes d'eau dans les statuts. Cela a déjà été négocié à un niveau politique. L'orientation politique donnée par le maire se faisait sous deux conditions : ne pas menacer la sécurité d'approvisionnement des Parisiens, et ne pas faire peser sur la facture des Parisiens le coût des ventes d'eau. Sous ces deux conditions, il était possible d'envisager des ventes d'eau après analyse technique et financière. Nous avons eu quelques sollicitations qui ont rarement abouti pour des questions techniques ou financières car ce n'était pas intéressant. La position de la collectivité est constante depuis plusieurs années et a été réaffirmée avec la création de la régie. Nous sommes en surcapacité de production. Il n'y a jamais eu de démarchage. Je suis bien placée pour le savoir. Je ne suis jamais allée voir aucune collectivité en tant qu'adjointe au maire ou présidente d'Eau de Paris pour leur demander de nous acheter de l'eau. En revanche, nous avons reçu des demandes, et nous les examinons. Récemment, nous avons de nouveau discuté des conditions éventuelles de vente avec les services de la ville de Paris.

Je terminerai en rappelant que la convention de partenariat signée entre la Ville de Paris et Est-Ensemble fait de l'eau un enjeu important, tout comme celle signée avec la Seine-et-Marne. Ce thème de l'eau, sous toutes ses dimensions, fait désormais partie des discussions entre la collectivité parisienne et les communes limitrophes et celles sur lesquelles les sites d'Eau de Paris sont implantés.

Olivier JACQUE - Je voudrais dire que toutes les usines sont payées en partie par tout le monde car largement subventionnées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.. Quel que soit le statut de l'usine, l'Agence de l'eau subventionne très largement donc c'est la collectivité de l'ensemble du bassin qui paie ces usines.

D'autre part, lorsque nous parlons de production d'eau et de ressources, nous sommes dans une partie qui n'est pas soumise au code des marchés publics, qui n'est donc pas considérée intrinsèquement comme un élément marchand mais bien comme l'eau en tant que bien commun. Ce n'est pas comme la distribution qui n'est pas sous le même régime. Nous sommes dans une situation de surcapacité de production par pompage depuis des années. Il faut réfléchir à quel endroit il est le plus judicieux d'arrêter de produire, non pas en fonction des usines mais des ressources. Qu'il s'agisse du Loing ou des autres

aqueducs qui traversent d'autres bassins de collectivités, nous pouvons nous demander s'il est encore judicieux aujourd'hui d'aller chercher de l'eau chez d'autres plutôt que de la prendre plus près de chez nous.

Dans les usines de région parisienne, certains prennent l'eau dans des endroits plus sensibles. Nous parlions tout à l'heure du Mont-Valérien. Lorsque nous prenons de l'eau à la sortie de Paris dans les écluses de Suresnes, ce n'est pas l'endroit où la ressource est de la meilleure qualité.

Quoiqu'il arrive, ces baisses de capacité de production vont certainement entraîner l'arrêt d'usines, ce qui aura un coût pour les citoyens. Comment répartir ce coût ? Lorsque nous disons que les Parisiens vont fournir de l'eau, cela signifie qu'une autre usine n'en fournit plus. Si nous prenons le SEDIF, cela signifie que les usagers du SEDIF vont payer l'eau plus chère. Nous sommes dans une collectivité qui est en train de resserrer ses liens avec la métropole, ce n'est peut-être pas le moment d'accentuer des déséquilibres entre les citoyens de la métropole. Il faut prendre en compte ces éléments pour savoir d'où vient l'eau que l'on fournit à une collectivité et ne pas rentrer dans une loi des marchés qui en ferait un produit encore plus marchand que les autres tandis que c'est l'opposé dans l'esprit du législateur.

Henri COING - Je vous remercie. Nous sommes au cœur du problème mais il y a encore une étape à franchir à savoir la question du prix. Ce qui vient d'être dit suppose une logique de restructuration des services en fonction de la ressource. Je vais me faire provocateur. Eau de Paris est en surcapacité, cela signifie que nous avons des infrastructures lourdes qu'il faut bien payer, mais la consommation baisse, donc les recettes diminuent. Comment allons-nous faire ? Nous allons vendre de l'eau à d'autres pour améliorer l'économie de l'entreprise. Donc nous allons nous lancer dans une guerre des prix et de conquête des marchés. Est-ce que dans ces termes que se pose la question du prix de l'eau vendue en gros ? Comment Eau de Paris appréhende la question jusqu'à présent ?

François POUPARD - L'eau à Paris coûte 3,22 €/ m³ et se partage en trois parties quasiment égales. Les taxes et redevances à l'Agence de l'eau, l'assainissement, et la production d'eau potable par Eau de Paris qui est de l'ordre d'1 €. Quelques données comparatives. Aujourd'hui, l'eau distribué non assainie, sans taxe est vendue 1,03 € à Paris, à 1,5 € par le SEDIF et 1,7 € par le SEPG. Tels sont les grands tarifs pratiqués dans l'agglomération parisienne.

Comment avons-nous raisonné pour établir notre logique ? Nous avons d'abord essayé de nous placer du point de vue de l'intérêt général et pas du point de vue du producteur d'eau. Il n'est pas rationnel de distribuer l'eau à des communes qui sont sous les aqueducs à partir de sources qui sont très loin et qui nécessitent des infrastructures lourdes pour acheminer l'eau. Il vaut mieux utiliser l'eau là où elle est la moins chère à distribuer sans tenir compte du producteur et celui qui en touche le tarif. La deuxième logique que nous avons essayé de respecter et qui a nécessité beaucoup de débat au sein du conseil d'administration, est de pratiquer des prix de vente d'eau en gros qui soient des prix en coût complet. Le coût complet de la fabrication de l'eau aux sources, le long des aqueducs et à l'entrée de Paris n'est pas le même. Aux sources, vous avez l'infrastructure des sources, sur les aqueducs vous avez les aqueducs et à l'entrée de Paris vous avez les usines. Nous avons établi 3 niveaux de prix en gros

Pour un euro à Paris, vous avez la moitié qui représente les coûts de distribution et l'autre moitié soit 0,52 € la production de l'eau. Nous avons un prix d'eau en gros à Paris de 0,52 €, sur les aqueducs un peu moins et sur les sources encore un peu moins, avec un calcul qui tient compte non pas du coût marginal mais le coût complet c'est-à-dire l'ensemble du coût de la filière de production.

Lorsque nous discutons avec une collectivité comme la CALE où il faut construire des infrastructures locales de pompage, de désinfection. Ces infrastructures ne sont pas mises

sur la facture des Parisiens mais bien sur le prix de l'eau vendu à la CALE. La petite usine que nous construisons coûte environ 4,5 million d'euros.

Ce prix est ventilé sur le prix de l'eau vendu en gros à la CALE. Cette eau est tarifée au pur prix de production.

Pour répondre à la question de savoir où il est le plus rationnel de produire et de distribuer l'eau. Il est difficile de faire table rase du passé et surtout d'infrastructures linéaires, d'aqueducs construits il y a 150 ans et qui sont régulièrement rénovés. Nous considérons que ces aqueducs existent. Est-il plus rationnel d'un point de vue d'intérêt général de pomper l'eau dans les rivières ou de la pomper dans les sources. Nous considérons après calcul qu'économiquement c'est à peu près la même chose c'est-à-dire que le coût de l'eau produite par les usines et celui produit par les aqueducs est sensiblement le même. En revanche, le coût écologique des aqueducs est bien inférieur car l'eau des aqueducs est une eau de résurgence donc pas de pompage ni d'énergie dépensée. Cette eau chemine par les aqueducs de manière gravitaire jusqu'à Paris puis elle distribuée avec une élévation minimale. Nos prédécesseurs ont bien fait les choses et ce mode de production est peu impactant sur l'environnement. Par ailleurs, les usines de potabilisation utilisent beaucoup de réactifs. En termes de calcul écologique global, les eaux de sources sont réellement meilleures pour l'environnement que les eaux de surface.

Lorsqu'une usine voit sa production diminuer à un moment nous passons sous la ligne flottaison et nous devons désaffecter et cela a un coût. Eau de Paris a déjà fait ce cheminement avec la fermeture de l'usine d'Ivry, ce qui ce qui coûte cher. Les projets de restructuration industrielle sont compliqués à mettre en œuvre. Je n'ai pas de réponse à cette question. L'usine d'Ivry prend une partie importante d'Ivry ce qui a amené la ville à établir un programme d'urbanisme pour restructure ce secteur.

Quel est le volume à partir duquel nous passons en dessous de la ligne de flottaison ? Lorsque des collectivités nous sollicitent, nous n'allons pas proposer des volumes tellement élevés qu'ils déstabiliseraient les grandes unités de production. Notre proposition à ces collectivités tient compte de notre capacité marginale de production. Celle-ci se situe entre 534 000 m³ / jour et 1 000 000 m³ / jour. Notre capacité de vente d'eau à l'extérieur est de l'ordre de 100 000 m³ / jour mais au total et pas sur l'ensemble des vecteurs.

Nous sommes en train de parler de quelques dizaines de milliers de m³ et non pas de centaines de milliers ou de millions de m³ ce qui ne devrait pas déstabiliser les unités de production.

Si nous prenons l'ensemble des capacités de production à l'échelle de l'Île-de-France, il est vrai que la surcapacité existe et il faudra bien qu'une autorité supérieure arbitre à un moment donné.

Renaud Lambert, conseiller de quartier- L'eau est en effet payée par les citoyens usagers de l'eau et l'Agence de l'eau. Mais cela ne rend pas propriétaire des installations. Même au temps de la SAGEP, la Ville de Paris était propriétaire des installations. Dans l'Essonne, ils ne sont pas propriétaires. Si les lacs de l'Essonne veulent sortir de ce contexte, ils sont obligés soit de creuser pour pomper de l'eau soit d'acheter de l'eau ailleurs. Leur situation est compliquée, ce qui n'est pas le cas pour Est-Ensemble. Historiquement Est-Ensemble faisait partie du SEDIF et avait participé à la construction des usines donc en est propriétaire pour une infime partie.

Il a été dit que lorsque nous changeons de « fournisseur » d'eau, cela risque de mettre en danger les installations. Je vais reprendre l'exemple d'Est-Ensemble soit 9 communes qui sont sorties du SEDIF. Mais le SEDIF aujourd'hui a récupéré bien plus de communes. Le SEDIF avait 144 communes adhérentes et désormais 149, et il est toujours capable de fournir assez d'eau.

Pourquoi existe-t-il une maîtrise du prix de l'eau sur Paris ? Parce qu'elle est revenue dans le giron public. Tant qu'elle était concédée au privé, c'était le privé qui établissait le prix

de l'eau. Je suppose que la Lyonnaise qui est propriétaire des installations de l'Essonne se serait arrangée pour faire payer le même prix qu'Eau de Paris.

Michel Breisacher, bureau de l'OPE - Il y a un problème qui échappe à votre réflexion. Il s'agit de la prospective. Nous avons une croissance considérable de la population. C'est bien de fermer des usines comme celle d'Ivry. Mais que fera-t-on le jour où nous aurons besoin d'usines pour réalimenter les populations qui se développent. Je suis né en 1945, la France avait alors 42 millions d'habitants. Aujourd'hui la population a quasiment doublé. Cette population s'est dirigée principalement vers les villes.

François POUPARD - La décision de la fermeture de l'usine d'Ivry a été prise au début des années 2000 et effective il y a 5 ans. Aujourd'hui, il n'est pas question de fermer de nouvelles usines à Eau de Paris. Notre position est plutôt d'utiliser notre capacité de production au mieux de l'intérêt général. Pourquoi ne pas fermer d'autres usines tandis que la consommation risque de continuer de baisser ? Parce qu'intervient la nécessité de disposer de vecteurs diversifiés pour faire face à d'éventuelles pollutions accidentelles. Si nous n'avons qu'un seul vecteur de production et que celui-ci est pollué, cela nous oblige à mettre en place des dispositifs de secours et acheter de l'eau à d'autres producteurs. Aujourd'hui la multiplicité des vecteurs, les sources, les usines, les aqueducs font que nous pouvons nous passer d'un vecteur accidentellement à l'arrêt. Notre marge de production sert aussi à être résilient à la crise.

Face à la prospective, deux choses. La première est l'augmentation de la population de l'agglomération. Il y a des débats d'experts. Certains disent que la population va croître à raison de 15% sur les 20 ans à venir. D'autres disent qu'en prenant en compte la décohabitation, l'immigration, la fécondité des Français, que la croissance sera plus faible. Je ne me positionnerai pas sur ce débat.

Ce qui est sûr en revanche est que dans la Ville de Paris les évolutions seront assez faibles car le territoire est enserré par le périphérique et que nous ne pouvons pas faire de nouvelles constructions en dehors de quelques friches ferroviaires. A part monter en étage, à Paris nous sommes vite limités et nos clients ce sont bien les Parisiens. Si nous commençons à vendre de l'eau en gros à d'autres agglomérations, notre clientèle va s'élargir et votre question redevient légitime. Mais aujourd'hui nos clients sont les Parisiens à 98%. Sur la consommation unitaire il y a aussi des débats d'experts. Nous considérons que l'amélioration du bâti, l'amélioration d'activités économiques, l'amélioration des appareils électroménagers ne sont pas terminées à Paris et nous pensons que la consommation va continuer de diminuer encore quelques années augmentant ainsi la marge de sécurité et donc la capacité à vendre de l'eau en gros. Aujourd'hui lorsque nous étudions les consommations par type de client, nous observons qu'il y a une baisse importante de tous les utilisateurs qui ne sont pas de ménages. La baisse de consommation reste régulière pour les ménages mais importante pour les commerces, les industries de bouche etc. Personne ne lit dans la boule de cristal. Mais il n'y a pas volonté aujourd'hui d'abaisser encore le niveau industriel d'Eau de Paris qui est aujourd'hui déterminé par la nécessité de sécuriser l'alimentation des Parisiens.

Christian DUFFY, UDFO 75 - Je me demande où nous allons. Aujourd'hui nous réfléchissons pour résoudre le problème de surproduction d'eau. Si nous sommes un vrai service public, nous raisonnons pourtant en termes d'entreprise privée. Cela m'échappe. Moi, je suis concerné par les salariés notamment ceux qui supportent Force Ouvrière (FO). Que vont-ils devenir ? Lorsque j'entends parler de mutualisation de services, il y a beaucoup d'inquiétude quant à l'avenir des agents du service public. Je m'inquiète lorsque j'entends le président Henri COING parler avec un air provocateur de rationalisation. J'ai bien compris que la distribution était une chose et la production en était une autre. L'eau

n'est pas une marchandise. C'est bien de le clamer mais encore faut-il que cela se traduise dans les faits, notamment par le pouvoir central. Mais ce sont des femmes et des hommes qui produisent cette eau et que vont-ils devenir dans la projection que vous avez ? A FO, nous pensons qu'il faut nationaliser.

Aussi, je suis d'accord avec Bernard BARRAQUE, évitons les comparaisons Paris-Berlin car les superficies ne sont pas les mêmes.

Henri COING - Merci. Les questions autour desquelles nous tournons reposent sur un principe qui est la séparation entre la production et la distribution. En France, le plus souvent le même opérateur produit et distribue l'eau, et essaie de s'auto-suffire dans toutes les dimensions. Là nous parlons de ventes d'eau donc d'une dissociation entre la production et la distribution. Ce schéma est tout à fait commun par exemple dans le sud de la France avec le canal de Provence qui alimente une région mais ce schéma est peu fréquent chez nous. Est-ce qu'il y a en région Ile-de-France des schémas de séparation production-consommation qui soient efficaces, raisonnables, soumis à l'intérêt général, bons pour les Parisiens ?

Bernard BARRAQUE - Supposez que pour assurer la production d'eau en commun de manière publique, nous constituons progressivement un nouveau type de structure, syndicat ou société publique locale (SPL) qui regrouperait l'ensemble des collectivités et des syndicats qui sont déjà en régie. Et que cette formule attire de plus en plus de communes.

A ce moment-là les autres vendront beaucoup moins d'eau et vont se retrouver avec des usines sur les bras. Faut-il acheter ces usines ? Ou faut-il les laisser déperir ? Lorsque Paris a la possibilité de fermer une usine comme à Ivry parce que la consommation de l'eau a baissé, ce n'est pas pour autant que nous faisons des économies. Il faudra éventuellement que la Lyonnaise ou le SEDIF, s'ils vendent moins d'eau, trouvent des acheteurs pour leurs usines d'eau. Je ne suis pas certain qu'il faille être preneur car il existe une quantité tout à fait anormale d'usines de production d'eau. Je pense que tôt ou tard, et j'espère que cela sera le plus vite possible, nous ferons la même chose que pour l'assainissement.

Si vous allez sur le blog de notre projet de recherche², la plupart des grandes villes à l'étranger a un programme de ce genre qui va séparer la production de la distribution. La production est réalisée à l'échelle territoriale, régionalisée, et la distribution est réalisée à l'échelle locale, ne serait-ce que pour maintenir un rapport de proximité avec les citoyens. Cela est le cas au Portugal où la densité de population est assez semblable à la nôtre.

Henri COING - Merci. Peut-être que tout à l'heure Marc LAIME dira un mot à ce sujet. Cette proposition faisait partie du rapport produit par le laboratoire des idées du PS lors des élections présidentielles³.

Marc LAIME - Ce rapport dans lequel nous évoquons un processus de dé-couplage production-distribution s'inspirant de l'exemple portugais a été produit avant l'élection présidentielle et n'a pas été repris dans quelque programme présidentiel que ce soit.

Olivier JACQUE - Je souhaite répondre à M. POUPARD. Nous pouvons discuter du problème de la sécurisation. Il est tout à fait normal que la sécurisation soit assurée par les interconnexions. Paris de ce côté-là est bien dotée. Je ne vois pas pourquoi à long terme nous devrions totalement sécuriser des situations exceptionnelles.

² <http://eau3e.hypotheses.org/>

³ <http://www.parti-socialiste.fr/articles/leau-bien-commun-bien-public-pour-une-gestion-democratique-et-durable>

Vous dites que nous n'avons pas de raison de baisser le nombre d'usines et la capacité de production. Il me semble tout de même que dans le cadre d'une baisse assez générale des besoins, nous devrions regarder comment réunir les usines d'Orly et de Choisy, quitte à se partager la production entre Paris et le SEDIF. Avoir deux usines de cette taille qui sont en sous-production et situées à 300 mètres l'une de l'autre, est ridicule.

Bernard BARRAQUE - A ceci près que celle de Choisy est à l'aval de l'aéroport d'Orly. Il y a déjà eu un procès car la Seine est polluée par l'aéroport donc il vaudrait mieux garder Orly.

Anne LE STRAT -

Je souhaite intervenir sur les différents points évoqués. Le fait que l'ensemble des services d'eau soient payés par les usagers est non contesté et non contestable. Lorsqu'il est dit que cela appartient à la collectivité et que la question de la propriété ne se pose donc pas, je reconnais bien là la position assez idéologique d'Olivier JACQUE sur cette question. En réalité, la question se pose. Ce n'est pas parce que c'est payé par la facture de l'utilisateur que la question de la propriété n'interfère pas néanmoins sur la question des investissements, de la revente ou pas des biens. Si nous poussons votre raisonnement, la privatisation des services d'eau ne pose pas de problème car c'est aussi la facture des usagers qui paie les biens. L'ensemble des biens et des infrastructures est payé par les usagers quel que soit le mode de gestion. Nous sommes dans un système très particulier, concernant les services d'eau car nous sommes dans une économie de rente : un monopole naturel, une « clientèle » captive (vous n'avez pas le choix de votre opérateur), et le service est payé par la facture. Donc la question de la propriété des biens n'est pas une question annexe. La question du mode de production n'est pas annexe non plus. Mais nous n'avons jamais été d'accord. Vous pensez qu'il faut que ce soit géré par le privé. Et moi, je considère que la gestion publique à Paris a démontré qu'avoir un seul opérateur était plus pertinent économiquement, ne serait-ce que parce que nous passons par des marchés publics pour les travaux. Il suffit de connaître la réalité du service pour le savoir.

Je souhaite aussi répondre aux personnes qui m'ont toujours expliqué qu'il valait mieux nationaliser les services d'eau. Nous savons que cela n'est pas possible. Je considère qu'il ne faut pas que l'Etat mette de l'argent pour acheter le capital de Veolia et de la Lyonnaise. Je ne suis pas non plus pour la réquisition. Parler de nationalisation signifie ne pas s'occuper du mode de gestion d'un opérateur local car l'eau, c'est une gestion locale. L'eau n'obéit pas aux mêmes critères économiques et techniques que l'énergie.

J'ai entendu dire que la vente d'eau serait une logique marchande. Une logique marchande serait d'avoir une politique de marketing, commerciale, avec des petits rabais pour obtenir des marchés. Nous ne sommes pas du tout dans cette logique. Nous sommes dans une démarche de réponse à la sollicitation des communes. Nous ne sommes pas allés les démarcher. Il s'agit de volumes marginaux, qui ne répondront pas à la question de l'effet ciseau dans les années à venir. Nous sommes au contraire dans une logique d'intérêt général. Une mission de service public peut aussi se décliner en fonction des demandes territoriales. En commençant par celles des communes sur lesquelles nous sommes implantés, voire de communes limitrophes qui peuvent avoir intérêt, comme le SEPG, à diversifier leurs ressources et à améliorer leur sécurité d'approvisionnement. Techniquement et économiquement, l'offre d'Eau de Paris est intéressante pour le SEPG. Nous verrons quel sera leur choix...

En ce qui concerne la question des eaux souterraines, la question de la diversification de la ressource et de la sécurité du schéma d'alimentation parisien me semble non négligeable. Se priver totalement des eaux souterraines me semblerait irresponsable et irréaliste en termes de sécurité de l'approvisionnement. La politique de préservation de la ressource

que nous menons sur nos captages, sur nos périmètres rend un service environnemental, non seulement pour Paris mais aussi pour les territoires. Si nous pensons grand cycle de l'eau, nous pensons ville-campagne, zone urbaine-zone rurale et aux services écosystémiques que peut remplir le service de l'eau. Eau de Paris dépense de l'argent pour préserver la qualité de ses ressources en eau à la fois pour les usagers parisiens et pour les écosystèmes des territoires. Il faut continuer à défendre cette politique.

Il est évident que la discussion que nous avons est frustrante. Nous pouvons nous rejoindre sur le fait qu'il y a une métropolisation des enjeux de l'eau et des services qui n'est absolument pas aboutie. Je suis d'accord sur le fait qu'il existe trop d'outils de production à ce jour et qu'il y aura forcément un sujet de mutualisation. A l'heure actuelle, personne ne sait exactement comment va évoluer ce cadre institutionnel et donc comment vont se redéfinir l'ensemble des services d'eau. Je pense qu'il est possible de créer un service d'eau métropolitain en gestion publique. Après, il est évident que nous sommes dans un contexte mouvant et il est difficile de dire ici ce que seront les services urbains de demain, si ce n'est que nous sommes tous convaincus qu'il faut plutôt essayer de les rationaliser et d'offrir un meilleur service aux territoires et aux usagers en essayant de répondre à ce nouvel enjeu métropolitain.

Olivier JACQUE - Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « trop d'outils de production » ? Est-ce trop d'usines ? Trop de points de pompage ?

Anne LE STRAT - Les usines de production ! Je vais reprendre l'exemple de l'usine d'Orly et de celle de Choisy. Cela n'a pas de sens. Elles sont toutes les deux en surcapacité. Je pense aussi que l'usine d'Orly est plus intéressante que celle de Choisy. Pour rassurer ceux qui pensent que les fermetures d'usines signifient perte d'emploi, je citerai l'exemple de l'usine d'Ivry, où nous essayons de lui donner une seconde vie en y créant d'autres activités.

Olivier JACQUES - Historiquement, la diversité des points de pompage n'est pas seulement due au volume d'eau approvisionnée sur Paris. C'est aussi dû à l'aspect sécuritaire.

Anne LE STRAT - C'est ce que j'ai dit. J'ai défendu le fait qu'il fallait garder les eaux souterraines et garder un schéma d'alimentation diversifiée pour Paris. Lorsque je parle de rationalisation des outils de production, c'est à l'échelle de l'agglomération parisienne très large.

François POUPARD - Je peux apporter des réponses. Evidemment avoir un opérateur unique et optimisé à l'échelle de l'agglomération serait idéal. Mais nous n'y sommes pas encore. La loi adoptée par le conseil constitutionnel montre qu'il y a encore un peu de chemin. Il n'est pas question d'eau ni d'assainissement dans cette loi. Nous pouvons même imaginer qu'à moyen terme, une autorité métropolitaine naisse et vienne réguler les prix de cession inter-réseaux car aujourd'hui nos réseaux sont interconnectés mais les interconnexions sont fermées. Il s'agit d'une aberration technique et économique majeure et donc il y a du surinvestissement sur tous les points.

Quelle est la bonne décision pour Eau de Paris ? Je reviens sur l'exemple d'Orly et de Choisy. Ce qui est absurde c'est la proximité mais surtout que l'une produit de l'eau à 1,5 € et l'autre à 1 €.

Anne LE STRAT - Moins de 1€.

François POUPARD - Je vais reformuler. Le prix de production de l'usine de Choisy et de celle d'Orly a un différentiel de l'ordre de 30%. Des aqueducs traversent des agglomérations très peuplées. Les habitants voient l'eau passer par les aqueducs comme ils

pourraient voir passer le TGV dans la gare sans s'arrêter. Dans bien des secteurs nous pourrions nous dire qu'il serait plus logique du point de vue de l'intérêt général, sans tenir compte de la casquette Eau de Paris ou SEDIF, que l'eau qui est là et produite à coût complet ne soit pas celle qui soit consommée par les riverains. Nous sommes dans la légitimation par des ventes historiques de ce que nous n'optimisons pas, les systèmes de production comme ils sont aujourd'hui dans l'agglomération parisienne.

Sur la question des salariés. Est-ce qu'une entreprise publique a le droit de se développer ? Je considère que ma responsabilité de dirigeant d'entreprise publique est d'optimiser l'outil qui est mis à disposition par la Ville de Paris. Aujourd'hui cet outil n'est pas optimisé. Il est sous-utilisé. Cette sous utilisation peut trouver des débouchés qui ne soient pas des débouchés agressives du point de vue de l'intérêt général. Je considère que ma responsabilité est de bien utiliser l'outil mis en dotation sans avoir une politique d'extension de croissance comme pourrait l'avoir une entreprise du CAC40. D'autant que l'économie d'un producteur distributeur d'eau est en grande partie une économie de charges fixes. Que je distribue de l'eau ou pas, cela me coûte la même chose donc j'ai intérêt à optimiser. Les salariés d'Eau de Paris se portent d'autant mieux que l'entreprise est dans une logique d'optimisation et de développement que si elle est dans une logique de rendement décroissant au fur et à mesure de la diminution de la production. Lorsque vous êtes arrivé au croisement de l'effet ciseau, la seule solution pour une entreprise de notre taille avec la lourdeur et l'inertie des coûts fixes, c'est de réduire la masse salariale. Il n'y a pas d'autre solution.

Michel RIOTTOT - Je voudrais parler d'un cas concret. Je fais partie de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers (SEPG). Comme l'eau passe par l'aqueduc de l'Avre dans les Hauts-de-Seine, que nous avons une usine d'Eau de Paris à Saint-Cloud, et considérant que l'eau est le bien commun de l'humanité, il serait intéressant que cette eau soit utilisée par les habitants proches. Quels sont les besoins de ces dix communes ? Elles utilisent l'eau venant de l'usine du Mont-Valérien à hauteur de 100 000 m³ / jour et elles ont demandé une fourniture aux trois grands producteurs d'eau autour de 45 000 m³ / jour avec une sécurisation de l'ordre de 145 000 m³. Compte tenu des productions d'Eau de Paris, vous êtes dans la capacité de les leur fournir. Simplement dans la formation du prix de cette eau du SEPG, il existe des annexes dans leur contrat qui font qu'ils se rachètent eux-mêmes 23 000 000 m³ tandis que la production de l'usine est de 30 000 000 m³. Vous notez la surcapacité qui existe dans ce secteur et cela augmente le prix. L'eau de Paris qui passe à travers cette zone serait un moyen sûr d'abaisser pour cette population le prix de l'eau d'autant qu'une partie de la population est vraiment en précarité dans le nord des Hauts-de-Seine.

Marc LAIME - Si vous permettez, sous l'autorité du président M. COING, je vais apporter des éléments de réflexion complémentaires. La question de la patrimonialité des usines de production d'eau potable est sous-jacente. Je vous invite à interpeller un délégataire privé et à lui demander de vous faire la démonstration qu'il est propriétaire de cette unité. Ce débat va rebondir dans les années à venir et il m'intéresse au plus haut point. Je n'ai jamais lu ni entendu la moindre démonstration crédible en la matière.

La vente d'eau en gros, c'est une collectivité qui détient une compétence en matière de production/distribution d'eau, qui dispose d'une ressource excédentaire et qui va la revendre à une autre collectivité ou à un syndicat. Ce n'est pas marginal. Et à l'échelle française, c'est même colossal. Combien de services d'eau existent en France ? 34 000, 35 000, 36 000... Lorsque nous comptons les services d'eau et d'assainissement en France, il faut se rappeler la segmentation du service entre production, traitement, induction, stockage et distribution. Ce que nous ignorons le plus souvent, c'est qu'il existe aujourd'hui près de 400 services sur le territoire français qui s'occupent uniquement de la production ou du transport dans le cadre de ventes d'eau en gros. L'historique des ventes

d'eau en gros, c'est de grands transferts d'eau pour approvisionner les agglomérations avec un système intégré, prise d'eau-transfert-distribution.

J'ai entendu parler de marchandisation. Mais qui a été moteur de cela ? C'est l'Etat avec la création dans le sud de la France des sociétés d'aménagement régional (SAR) essentiellement pour l'agriculture et le tourisme, qui a favorisé dans les années 1960 la création de BRL⁴, etc. Avant l'ONEMA, il n'y a jamais eu de compétence obligatoire de production d'eau potable et il n'y en a toujours pas. Je vous invite à vous interroger à ce propos en lien avec la patrimonialité des installations. Pourquoi n'y a-t-il pas de compétence obligatoire de la production d'eau potable ? Car cela amènerait à se reposer la question de la patrimonialité des unités de production. Il n'y a pas réellement de définition législative, d'encadrement réglementaire. C'est la jurisprudence qui a encadré tout cela, ce qui peut être source d'insécurité juridique. Les contrats d'achat et de vente d'eau en gros ressortent du droit privé ou du droit administratif. Et les conséquences ne sont pas du tout les mêmes pour le vendeur et l'acheteur d'eau. Dans toutes les problématiques évoquées, il faut approfondir sur cette dimension-là. Voir l'héritage de la jurisprudence au fil du temps, voir les cas de figure qui se présentent, voir les conséquences pour l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un contrat administratif ou d'un contrat de droit privé. Dans l'hypothèse où des contentieux pourraient surgir, je vous rappelle qu'en 2011 la Ministre de l'Ecologie Madame KOSCIUSKO-MORIZET a ordonné une enquête car un député de Seine-et-Marne, Monsieur JEGO trouvait scandaleux qu'Eau de Paris s'approvisionne partiellement en Seine-et-Marne, et ait des projets de revente d'eau au motif que cette eau est puisée dans la nappe de Champigny. Il y a eu une proposition de loi déposée à deux reprises par une vice-présidente du SEDIF, avec une élue de Gironde. Cette proposition de loi s'applique particulièrement à Eau de Paris. Elle est en lien avec la problématique de la gestion des ressources, la protection des captages. Cette proposition de loi du SEDIF revenait en substance à dire que les villes viennent voler l'eau des petits villages de campagne, et qu'avec la réglementation des captages de plus en plus contraignante, cela a un impact négatif sur le tourisme et l'agriculture. Et elle demandait à l'Etat de légiférer afin que ces villages reçoivent des compensations. Je pense que dans un avenir proche, il n'est pas exclu de voir surgir des contentieux de ce type. Il faut donc se préoccuper à mon sens de tout l'encadrement juridique et réglementaire des ventes et des achats d'eau. L'histoire porte le plus souvent sur des ventes d'eau brutes et non pas de l'eau potable. Il serait intéressant dans la suite de vos réflexions de bien vérifier cet encadrement réglementaire afin de prévenir des contentieux possibles.

Henri COING - Un dernier tour de questions.

Michel BREISACHER - J'ai une question pour Monsieur LAIME. Il est bien de parler de la question de la propriété des usines. Mais que ferions-nous de ces usines dans la mesure où nous en avons un peu trop en ce moment ? Cela n'a pas grand sens. Dans une situation de pénurie, je veux bien. Dans une situation d'excédent, j'ai un petit doute.

Olivier JACQUE - Je souhaite répondre à Marc LAIME. Ce dont il parle est peut-être une proposition de loi portée par les élus du SEDIF, mais c'est une demande de tous les partis politiques de la Seine-et-Marne. D'ailleurs, à la Fédération nationale des collectivités concédantes et en régie (FNCCR), il s'agit d'un propos qui est largement répandu et partagé y compris par les élus de gauche. Cela peut s'expliquer car il est vrai que lorsque vous avez des captages sur une commune autre, cela entraîne énormément de contraintes. En effet, la protection des captages et les rapports de l'hydrogéologue imposent

⁴ BRL : issu de l'évolution de la Compagnie nationale d'aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc. Cette compagnie est chargée depuis sa création en 1955 d'une mission générale de maîtrise de l'eau, et du développement rural de la basse vallée du Rhône et du Languedoc Roussillon.

énormément de choses qui peuvent conduire à une désindustrialisation, un contrôle des réseaux très onéreux par rapport aux autres collectivités. Ce débat est ouvert et cette demande n'est pas politisée.

Pour répondre à Madame LE STRAT, je pense que les services de la Ville de Paris, n'ont jamais été contre les eaux souterraines. Par contre, je pense qu'à terme la Ville aura du mal à conserver toutes ses ressources d'eaux souterraines notamment sur le Loing, à un moment il y aura une pression politique comme cela est le cas sur l'Avre où il existe une demande locale de la population qui considère que la Ville de Paris prend de l'eau qui ne lui appartient pas. Nous devons en discuter à un moment ou un autre, et peut-être abandonner certaines ressources. Je suis partisan d'en substituer d'autres. Je ne suis pas contre les eaux souterraines.

Est-ce que revendre de l'eau à l'extérieur va obliger Eau de Paris à changer de statut ? J'ai entendu parler de société publique locale (SPL). Il s'agit d'une deuxième formulation de société publique. Lorsque nous regardons ce qui se passe sur la carte de France, nous nous apercevons que les SPL n'ont pas de problème pour revendre de l'eau à d'autres.

Nous ne sommes pas dans le même cas de figure que le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Je rappelle qu'historiquement le SIAAP a été une entité interdépartementale car la politique menée à l'époque sur l'assainissement n'était pas pour Paris mais pour le département de la Seine. Les 81 communes qui formaient le département de la Seine avaient un réseau unique. Tandis que Paris a toujours eu sa propre politique de l'eau, indépendamment des communes environnantes. Si nous nous dirigeons demain vers une SPL, aurait-elle une portée juste pour le territoire parisien ? Ou pour le territoire du Grand Paris ? J'ai entendu parler tout à l'heure de reprise d'usines du SEDIF. Est-ce que le SEDIF s'étend plus loin que le territoire du Grand Paris ? Est-ce qu'il s'agit de créer un service public régional de l'eau sous forme de SPL ? Sous forme d'établissement public ? Ces questions demeurent en suspens. Aujourd'hui, vous avez dit que dans le cadre de la loi sur les métropoles, il n'y a rien de spécifique sur les compétences pour l'eau ou l'assainissement. Lorsque nous regardons sur les autres territoires, lorsque nous voyons les compétences données aux métropoles, aux communes nouvelles, nous nous apercevons qu'il y a transfert de cette compétence. Le transfert de la compétence de l'eau est un point d'interrogation car il ne figure pas pour le moment dans la loi, mais à plus ou moins long terme, il y aura un transfert de cette compétence de l'eau sur le territoire du Grand Paris ou au niveau de la région. En effet, derrière les métropoles se cachent les régionalisations avec un recentrage sur seize régions. Est-ce qu'il ne s'agit pas derrière de la mise en place de la politique européenne sur la régionalisation et donc un service qui serait peut-être étendu sur la région ?

Henri COING - Merci, nous arrivons à la fin de notre séance. Un dernier tour de parole de la table ronde.

Anne LE STRAT - Je souhaitais répondre concernant les statuts d'Eau de Paris. Nous avons intégré la possibilité de ventes d'eau dans les statuts, il n'y aura donc pas de changement organisationnel ni juridique.

Sur le Grand Paris, la question reste en suspens, je n'y reviens pas.

J'ai cru comprendre que votre questionnement est de savoir jusqu'où nous pourrions aller vendre de l'eau à l'extérieur de notre territoire. Un service d'eau n'a pas vocation à aller vendre de l'eau en dehors de son territoire, compris au sens du territoire d'implantation des infrastructures et des bassins d'alimentation. Cela n'a pas de sens au niveau technique, économique, ni au niveau des politiques publiques. Les opérateurs intéressés s'adressent à Eau de Paris parce qu'ils ont bien noté d'une part la proximité géographique et d'autre part le haut niveau technique de nos installations.

François POUPARD - Pour répondre à la question de manière plus générale, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) comme Eau de Paris peut faire d'autres choses que son objet principal pour autant que ses statuts le permettent,

donc il n'y a pas de difficulté juridique. Par contre, il existe une difficulté plutôt d'ordre économique s'agissant des délégations de service public. Aujourd'hui, nous pouvons faire toutes les lois que nous voulons, nous ne pouvons pas sortir des délégations de service public en cours sans des montants indemnitaires considérables. Il s'agit d'un frein à l'évolution des systèmes probablement plus important que le frein législatif ou réglementaire. Tant que nous ne savons pas mettre l'indemnité sur la table qui se compte en centaines de millions d'euros voire en milliards d'euros, nous ne savons pas sortir des contrats en cours. Dans cette région avec les contrats en cours qui n'ont pas les mêmes durées d'échéance, il est très difficile de faire coïncider les astres pour un jour basculer d'un système à l'autre.

Je souhaite revenir sur le fait que Paris vole l'eau à la Seine et Marne. Personnellement, je n'ai pas l'impression de voler de l'air à Caen ou à Londres et pourtant je respire un air qui vient de là-bas. Je ne vois pas pourquoi l'argument qui est employé pour les eaux souterraines n'est jamais employé pour les eaux de surface, or, les eaux de surface circulent bien plus que les eaux souterraines. Comme dirait le poète, un fleuve n'est jamais identique pour la bonne raison que l'eau qui coule dans le fleuve, que ce soit la Marne ou la Seine, provient précisément de Seine et Marne. Je pense qu'il faut cesser d'alimenter cette croyance qui veut que l'eau de Seine et Marne appartient à ses habitants. L'eau arrive par la pluie, tombe sur les montagnes, coule dans les eaux souterraines ou dans les eaux de surface et finit dans la mer, et elle n'appartient à personne.

Il est vrai que les zones de captages imposent un certain nombre de contraintes aux territoires. Mais il est aussi vrai qu'une entreprise comme Eau de Paris apporte des plus-values à ces territoires en matière de gestion foncière, que ce soit des fonciers forestiers ou des fonciers agricoles. Avec des montants investis sur ces territoires qui finissent par être considérables. L'enjeu étant d'éviter de devoir traiter les eaux souterraines comme nous traitons les eaux de surface, et de réduire notre impact environnemental global. D'ailleurs, le travail qu'effectue Eau de Paris sur ces territoires finit par payer sur certains bassins. Les taux de pollution en nitrate et en pesticide de ces nappes s'abaissent ou tout du moins se stabilisent, au bénéfice y compris des petits producteurs locaux qui eux n'auraient pas les moyens de se payer des usines à 100 millions d'euros.

Vous parliez tout à l'heure de l'Avre et d'un territoire comme l'Eure, nous avons une myriade de petits villages qui n'ont absolument pas les moyens de dépolluer leur eau. Aujourd'hui le préfet prend des arrêtés de dérogation à l'eau potable à tout de bras. Donc une action comme celle d'Eau de Paris sur ces territoires finit par être d'intérêt général bien au-delà de l'eau que nous captions au bénéfice des Parisiens.

Anne LE STRAT - Je rajouterai que quasiment aucun salarié d'Eau de Paris n'habite à Paris. Une activité économique est donc générée par les emplois locaux d'Eau de Paris sur les territoires sur lesquels nous sommes implantés.

Marc LAIME - Jusque quelques éléments de réflexion complémentaires sur les logiques de rationalisation. Pour le rapport évoqué précédemment, nous nous sommes inspirés de l'exemple portugais. Tout le monde sait que la situation française est complètement exorbitante au niveau européen. Parmi les différents scénarios de rationalisation et qui agitent beaucoup l'espace européen, il faut fonctionner en termes de découpage fonctionnel. Il faut avoir à l'esprit toute la chaîne « eau potable », toute la chaîne « assainissement ». Dans l'eau potable, ce qui coûte cher ce sont les usines, en amont de la chaîne de transport, stockage, distribution... Pour l'assainissement, c'est l'inverse, en terme spatial, puisque ce qui coûte cher ce sont les stations d'épuration, en aval de la chaîne de collecte des eaux usées.

L'idée de découpage fonctionnel est de raisonner en termes de logique de bassin hydrographique pour ce qui coûte le plus cher, donc les usines de production et stations d'épuration, et à l'inverse de raisonner en logique de bassin de vie pour la distribution

d'eau et la collecte des eaux usées, ce qui garantit au politique de continuer à avoir un lien avec l'utilisateur. Nous avons un schéma assez simple si nous restons dans une approche purement technique mais nous nous rendons compte dans tous les cas de figure, en région parisienne comme ailleurs, que cela entre en conflit avec notre héritage historique, avec la législation.

Henri COING- Je crois que le moment est venu de clore notre séance. Nous sommes devant un véritable défi. Tout le monde sait qu'il faut profondément transformer la situation. Mais comment s'y prendre ?

Je vous signale que sur la table au fond, vous avez le texte d'Eau de Paris sur le système d'approvisionnement. Nous vous avons également envoyé l'extrait du conseil de la concurrence qui est intéressant car il montre le degré de complexité de ce genre de question. Nous vous avons aussi envoyé un extrait du rapport du laboratoire qui a été évoqué au cours de notre débat sur la dissociation production-distribution. Je vous signale aussi le rapport de Jean-Pierre CAFFET intitulé « Métropolisation des politiques publiques parisiennes et gouvernance francilienne » que vous trouvez sur Internet⁵. Je souhaite aussi que l'Observatoire soit une ressource et que nous en profitions pour signaler tout document intéressant pour le débat.

Je vous remercie. Bonne soirée.

⁵<http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/vuedocpdf?id=Urbamet-0303933&print=true>